

SCP ROUZAUD TONUS

Huissiers de Justice Associés

18 Rue Joe Dassin
34080 MONTPELLIER

Tél : 04.67.22.00.84
Fax : 04.67.22.01.00

scp.rouzaud.tonus@huissier-justice.fr

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le vingt décembre à 8h30

A LA REQUETE DE :

La MAIRIE DE SAINT JEAN DE VEDAS
Pôle Urbanisme-Services Techniques
Dont le siège social est 4 Rue de la Mairie
34430 SAINT JEAN DE VEDAS
Prise en la personne de son représentant légal
Diligence de Madame Aurélie MARCON

Laquelle expose préalablement que :

En vue du déclassement de deux parcelles de terrain communales, situées sur la commune de SAINT JEAN DE VEDAS, pour cession, dans le cadre du projet de tramway ligne 5, à savoir les parcelles cadastrées section BW n° 261 et BW n° 275 situées Route de LAVERUNE, entre le rond-point Paul FAJON et l'impasse Pierre COLIN, la MAIRIE de SAINT JEAN DE VEDAS souhaite faire préalablement procéder à un état des lieux des deux parcelles concernées susvisées,

Et me requiert à cette fin, pour que de mes opérations je dresse procès-verbal.

DEFERANT A SA REQUISITION :

Je soussigné Frédéric TONUS Huissier de Justice associé
De la SCP ROUZAUD - TONUS
Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
Domicilié ès-qualité 18 rue Joe Dassin 34080 MONTPELLIER

CERTIFIE me présenter les an, mois, jour et heure indiqués en tête du présent acte, commune de SAINT JEAN DE VEDAS, Route de Laverune, où là étant, je procède aux constatations qui suivent, à savoir :



Sur place, je suis accompagné de Madame Aurélie MARCON, en charge de projet pour le Pôle Aménagement du Territoire.

Nous visitons les parcelles concernées et je constate ce qui suit :

Les dites parcelles se trouvent sur la commune de SAINT JEAN DE VEDAS, le long de la route de LAVERUNE, en partie Sud de celle-ci :

Parcelle BW n° 261 : (photos 1 à 3)

Au niveau du 2183 Route de LAVERUNE, se trouve la parcelle BW n° 261 pour une superficie de 494 m² ; celle-ci s'étend sur une centaine de mètres de long environ le long du fossé longeant la Route de LAVERUNE.

Il s'agit d'une bande de terre herbeuse sur laquelle sont plantés des arbustes et arbres adultes.

Cette bande de terre s'étend de la limite séparative avec le portail du numéro 2183 sus-visé, sur une centaine de mètres, jusqu'à la limite séparative avec la parcelle suivante cadastrée section BW n°286, en se dirigeant vers l'Ouest.

parcelle BW 275 : (photos 4 et 5)

La seconde parcelle de terrain cadastrée BW 275 pour une superficie de 440 m², est située le long de la Route de LAVERUNE en partie Sud de celle-ci, entre le chemin de la COUSTAUDE et le chemin des OLIVIERS.

Il s'agit d'une bande de terre herbeuse sur laquelle sont plantés des arbustes, arbres et roseaux ; elle est située en surplomb par rapport au niveau de la chaussée de la route de LAVERUNE entre un mur en pierres sèches longeant le fossé et un mur en maçonnerie revêtue d'enduit, formant limite séparative avec les parcelles de terrain construites situées au Sud.

Cette bande de terre s'étend jusqu'à un commerce à l'enseigne PLANETE AUTO.

Ces deux bandes de terrain sont dépourvues de toute construction et autres aménagements.

DE TOUT CE QUI PRECEDE JE DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT A MA REQUERANTE.

PIECES ANNEXES :

- **5 photographies**
- **Copie d'un plan cadastral**

COUT : trois cents €

Honoraires	242.33
Frais de déplacement	7.67

TOTAL HORS TAXE	250.00
Taxe sur la valeur ajoutée 20 %	50.00
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES	300.00

Acte comptant 3 pages hors annexes

Frédéric TONUS

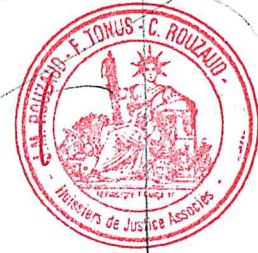


Photo 1



Photo 2



Photo 3

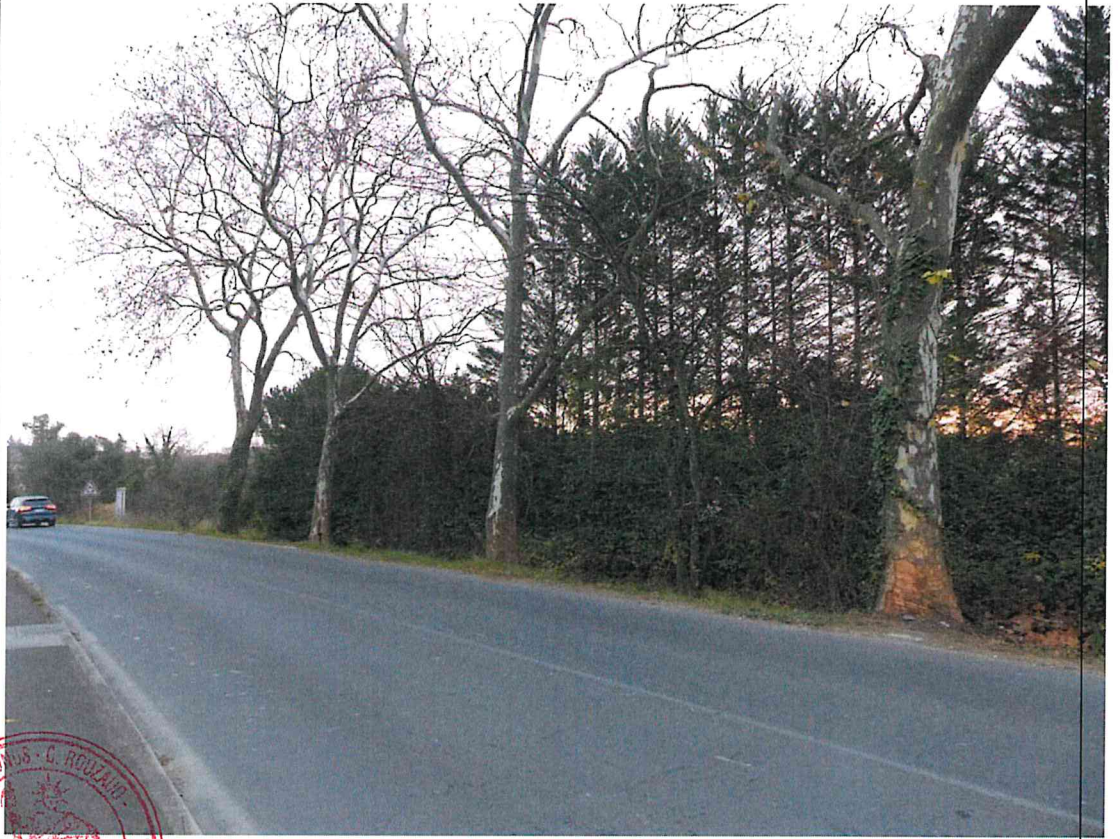


Photo 4



Photo 5



Parcelles Section BW n°261 et BW n°275

